



litige sur une sortie de cheminée à ventouse sur mur mitoyen

Par **cabriq**, le **27/04/2011** à **19:20**

bonjour,

j'ai posé à titre provisoire une sortie de cheminée à ventouse sur un mur mitoyen qui donne sur la cour de ma voisine la hauteur de sortie est environ 3m et la distance entre la sortie et sa maison environ 5m. cette sortie de cheminée ne plaisant pas à ma voisine ma envoyé une lettre recommandé avec accusé de reception début d'année mais malheureusement étant en voyage avec ma famille et le délais de la poste passé à mon retour je me retrouve aujourd'hui assigné au tribunal car ma voisine demande que j'enlève la sortie de cheminée qui sera fait dans 3 jours mais demande aussi des dommages et intérêts.

MES QUESTIONS:

- ais-je le droit de sortir à titre provisoire de sortir ma cheminée chez ma voisine?
- ma distance est elle suffisante
- as t elle fais les choses dans les règles
- quel moyen j'ai pour ne pas payer des demage et intérêt qui sont assé importante?